COVID-19

Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

Destinataires :	À tout le personnel, médecins et bénévoles de l'Hôpital Fleury
Expéditeur :	Coordination des mesures d'urgence et de la sécurité civile
Date :	8 février 2021
Objet :	Modalités d'accès à l'Hôpital Fleury

Nous vous demandons d'utiliser dorénavant l'entrée principale ou celle des cliniques externes pour accéder à l'Hôpital Fleury. Jusqu'à nouvel ordre, l'entrée de l'urgence est réservée exclusivement aux usagers de l'urgence. Cette mesure est mise en place pour faciliter la gestion des éclosions.

Présence des proches aidants

À compter du 10 février prochain, les proches aidants devront dorénavant s'inscrire à l'un des postes d'accueil situés à l'entrée principale et à l'entrée des cliniques externes. Un bracelet sera remis ainsi qu'un feuillet de consignes à respecter. À son arrivée à l'unité, le personnel vérifiera que le proche aidant porte son bracelet et s'assurera qu'il signe le questionnaire de surveillance des signes et symptômes. À son départ de l'unité, le bracelet lui sera retiré par un membre du personnel. Au besoin, dans le cas du non-respect des consignes, la sécurité pourra être contactée au poste 5060.

Cette nouvelle mesure vise à mieux encadrer les allées et venues des proches aidants. Nous vous rappelons qu'en raison du couvre-feu, la présence des proches aidants est permise entre 11 h et 19 h, sauf exception.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.